

Compte-rendu du Conseil municipal du 16 octobre 2015

Présents : Sophie BOURZEIX, Jean-Claude DAREAU, Bernard DESSALLES, Nelly REBEYROL, Pascal THIELIN, Laurent FREDET.

Absents : Rémi GRIMALDI (pouvoir à Laurent FREDET), Jérôme URVOAS, Tony FILIPE, Anthony WRIGHT.

Sophie BOURZEIX est élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Adoption des statuts du SIAEP Mussidan-Neuvic
- Election des délégués au SIAEP Mussidan-Neuvic
- Régime indemnitaire des agents municipaux
- Planning des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015
- Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance en demandant d'ajouter à l'ordre du jour les 3 points suivants :

- Décision concernant la vente d'une panne faîtière
- Décision modificative au budget primitif 2015
- Décision concernant la convention de mise en œuvre de la dématérialisation des actes administratifs.

La demande est acceptée à l'unanimité.

• 1 - Adoption des statuts du SIAEP Mussidan-Neuvic

Le Maire informe le Conseil municipal de la délibération du Comité Syndical du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) du 23 septembre 2015 visée en Préfecture le 30 septembre 2015. Cette délibération porte sur l'acceptation des statuts du SIAEP MUSSIDAN-NEUVIC issu de la fusion du SIAEP de MUSSIDAN et du SIAEP de NEUVIC SUR L'ISLE.

Après en avoir délivré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, les Statuts du SIAEP de MUSSIDAN - NEUVIC.

• 2- Election des délégués au SIAEP Mussidan-Neuvic

Suite à la création du SIAEP MUSSIDAN - NEUVIC, 2 délégués titulaires : Jean-Claude DAREAU et Tony FILIPE et 2 délégués suppléants : Laurent FREDET et Bernard DESSALLES sont élus à l'unanimité.

• 3- Régime indemnitaire des agents municipaux :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, porter le coefficient à 1,3 au bénéfice de Jérôme BOISSONNAT dont l'IAT s'élèvera à **267 € par an** et à 1,5 au bénéfice de Claude DELARCHE dont l'IFTS s'élèvera à **330.89 € par an**.

• 4 - Décision concernant la vente d'une panne faîtière

Le Maire informe le Conseil municipal que la panne faîtière en lamellé collé de 12 m de long, installée temporairement suite à l'incendie de l'ancien presbytère, puis mise en vente pendant plusieurs mois sur un site internet spécialisé à l'issue des travaux de remise en état n'a pas trouvé preneur.

Il informe également le Conseil municipal que M. Bernard DESSALLES propose de la racheter pour 100 €. Après la sortie de Monsieur DESSALLES Bernard, le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide de vendre cette panne faîtière à Bernard DESSALLES pour la somme de 100 €.

Commune de SAINT HILAIRE D'ESTISSAC
Département de la DORDOGNE
Arrondissement de BERGERAC - Canton du PERIGORD CENTRAL

• **5 - Décision modificative au budget primitif 2015**

Le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2313 - 000	Constructions		-1450.00
2315 - 000	Installat°, matériel et outillage techni		-5800.00
2318 - 000	Autres immo. corporelles en cours		-5693.00
2188 - 000	Autres immobilisations corporelles		12943.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits comme ci-dessus.

• **6 - Décision concernant la convention de mise en œuvre de la dématérialisation des actes administratifs :**

Le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en place de la télétransmission des actes à la préfecture de la Dordogne, il a été choisi l'opérateur AGEDI et demande au Conseil municipal l'autorisation de signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer.

• **7- Planning des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015**

Reporté au prochain conseil municipal

• **8- Questions diverses :**

✓ Achat d'un piano de cuisine pro d'occasion pour la somme de 350.00 €.

✓ Signature d'un « mandat réaliste » avec l'EPLFPA du Périgord à Coulounieix-Chamiers qui réalisera le débroussaillage du roncier qui bouche 300 mètres du chemin de randonnée à « Salignac » et 1 ou 2 panneaux indicateurs, conformément à la charte graphique. Et ce, avant la mi-décembre 2015.

✓ M. Raphaël PEUCHOT et M. Pierre De MAILLARD demandent la réalisation de travaux de busage d'un fossé mitoyen.

✓ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Dans le cadre de la loi NOTRe, le Préfet a proposé la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Villambard avec la Communauté de Communes du Mussidanais en Périgord.

Il est rappelé que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Villambard avait adressé à Mr le Préfet, un courrier lui demandant de maintenir notre communauté telle quelle comme le permet la loi NOTRe.

Dans les 2 mois à venir, le Conseil municipal devra faire parvenir son avis argumenté sur cette proposition de fusion (Proposition n°7) et également sur la proposition n° 12 relative à la fusion de tous les Syndicats de Collecte et de Transport des Ordures Ménagères (SMECTOM de Montpon-Mussidan, du SMECTOM de Ribérac, du SMECTOM de Vergt) et du SMD3.

✓ Achat d'un panneau de signalisation d'un hameau.

Le Maire.